



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0267

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 6°

objet : Désignation d'un représentant au sein de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0267**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du transfert par la ville de Lyon à la Communauté urbaine de la maîtrise d'ouvrage de l'extension du palais des Congrès prévoyant, notamment, la réalisation de la salle 3000 et par acte du 6 février 2004, la Communauté urbaine est devenue propriétaire de divers volumes du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon dont fait partie, notamment, la salle 3000.

A ce titre, la Communauté urbaine doit donc intégrer l'association syndicale libre qui regroupe l'ensemble des propriétaires des volumes de l'ensemble immobilier constituant la partie nord du site comprenant les parcelles AB 19, 32, 36, 62, 64, 66, 67 et 68 situées quai Charles de Gaulle à Lyon 6°.

Cette association a notamment pour mission de gérer et d'entretenir les équipements communs aux volumes entrant dans son périmètre, de mettre en œuvre et de contrôler les travaux affectant le gros œuvre ou les structures porteuses de l'ensemble immobilier. Elle a la charge également de la répartition des dépenses de gestion, de réparation et d'entretien entre les membres de l'association et en assure leur recouvrement.

La Communauté urbaine, en tant que propriétaire, doit donc être représentée au sein de cette association syndicale afin de prendre part aux décisions prises lors des assemblées générales.

En outre, elle doit contribuer au budget de cette association en fonction du nombre de voix attribuées aux volumes dont elle est propriétaire. Ces dépenses seront révisées en fonction du budget adopté chaque année pour l'association syndicale libre.

Il est donc proposé au Conseil de désigner son représentant au sein de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 de la Cité internationale ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Yves Blein pour représenter la Communauté urbaine au sein de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 de la Cité internationale de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.